

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O_3 - Type: Estival

Communiqué du: 02/07/2025 à 11:27

Surveillance et prévision
de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu

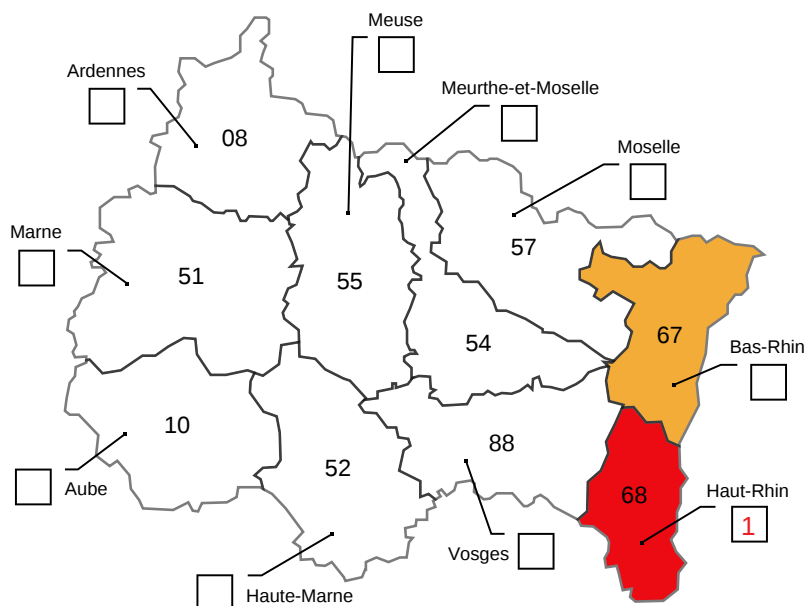


Procédures
et
mesures d'urgence

Selon arrêté
inter préfectoral
du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour le mercredi 02 juillet 2025



Procédures préfectorales

Aucune

Information et recommandations

Alerte et niveau d'alerte:

1

1er jour de procédure d'alerte

2

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

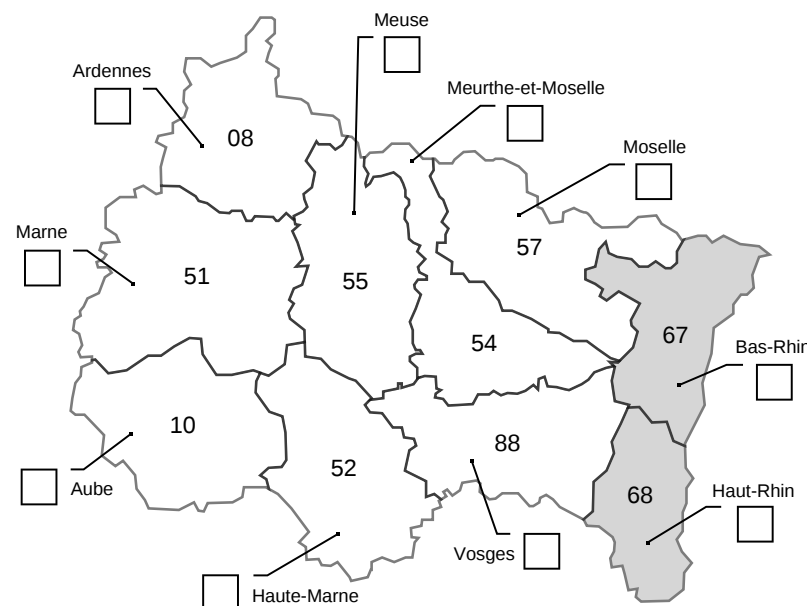
3

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Procédure passée

Pour le jeudi 03 juillet 2025



Description épisode

Les conditions caniculaires ont entraîné des épisodes de pollution à l'ozone. Ainsi le mercredi 2 juillet, le Haut-Rhin (en procédure d'information et de recommandation à la population depuis le mardi 1er juillet) passe en procédure d'alerte, et le Bas-Rhin (concerné par un dépassement de seuil le mardi 1er juillet après-midi) passe en procédure d'information et de recommandation à la population. L'ozone est généré par des réactions photochimiques à partir de précurseurs tels que les oxydes d'azote (émis notamment par le trafic routier) et les composés organiques volatils (d'origine anthropique comme l'industrie mais aussi naturelle comme la végétation). La durée de vie de l'ozone entraîne par ailleurs une accumulation de jour en jour ainsi que des imports et exports entre régions.

Evolution et tendance

Les prévisions météorologiques indiquant la fin des conditions caniculaires pour demain le jeudi 3 juillet et les jours suivants, les niveaux d'ozone baisseront nettement et les procédures seront levées.



Effets sanitaires

www.grand-est.ars.sante.fr

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O_3 - Type: Estival

Communiqué du: 02/07/2025 à 11:27

Messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population générale

Pour les départements en procédure d'information et de recommandations ou en procédure d'alerte

Population cible

Populations vulnérables

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale

Messages

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche



Surveillance et prévision
de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu



Procédures
et
mesures d'urgence

Selon arrêté
inter préfectoral
du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est



Effets sanitaires

www.grand-est.ars.sante.fr

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O₃ - Type: Estival

Communiqué du: 02/07/2025 à 11:27

Recommandations comportementales des préfets pour l'ozone

Industrie	Pour les activités de production : Soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution. Reportez si possible les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.
Transport	Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours au télétravail est également recommandé. Sur la route, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé sur les tronçons limités à plus de 70km/h d'abaisser de 20km/h sa vitesse sans descendre en dessous de 70km/h.
Collectivités	Les collectivités relaient les messages et recommandations.

Les recommandations précédentes peuvent être renforcées ou rendues obligatoires par la préfecture de département en cas de procédure d'alerte.

Pour les départements en procédure d'alerte

Le préfet du Haut-Rhin a décidé la mise en œuvre de mesures d'urgence à compter du mercredi 2 juillet 2025 à 00h00. Parmi ces mesures figure la réduction de vitesse de 20 km/h sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées du département, sans toutefois descendre en-dessous de 70 km/h. Ces mesures seront levées à l'issue de l'épisode de pollution.